

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

Absents excusés: M Damien NOGUES, Philippe ROCCHIETTI.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour l'adhésion à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de TE 47

TE 47 souhaite encourager et soutenir ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Une convention d'accompagnement a été élaborée pour permettre aux communes de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services de TE47 afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux différents enjeux énergétiques.

La convention porte sur :

- Le conseil et l'accompagnement par un « économiste de flux »,
- Les audits énergétiques du patrimoine bâti,
- L'accompagnement spécifique du décret tertiaire,
- L'accompagnement au développement des ENR thermiques et électriques,
- L'accompagnement au suivi de la qualité de l'air intérieur,
- La réalisation d'images thermiques par caméra et par drone.

L'adhésion à la convention est gratuite pour la commune.

En fonction des besoins identifiés, TE 47 enverra une proposition financière sur la base de montants préétablis et figurants dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune à la convention.

3- Délibération pour la signature de la convention concernant les prestations d'entretien des voies communales par l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen propose des prestations d'entretien des voies communales telles que le fauchage des accotements, la pose de revêtements et de couches d'usures sur les routes, le bouchage des nids de poule, les astreintes en cas d'intempéries, etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention avec l'Agglomération d'Agen.

4- Délibération pour la signature de la convention accompagnement numérique proposé par le CDG47

Le CDG47 propose une nouvelle convention cadre en remplacement de l'existante qui sera résiliée le 31/12/2023. Il convient de délibérer pour souscrire à la nouvelle convention accompagnement numérique qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

La convention porte sur :

- L'installation et la maintenance de logiciels métiers,
- La sécurité du système d'information,
- La dématérialisation des marchés publics et du contrôle de légalité,
- Etc.

L'adhésion à la convention est réalisée pour 3 années civiles et sera reconduite de manière tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune à la convention.

5- Présentation et avancement des dossiers d'investissement pour 2024 et 2025

Il est nécessaire de faire un point sur les dossiers qui restent à construire jusqu'à la fin du mandat:

Mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes et agrandissement de la cuisine:

Le dossier est prêt. La demande de subvention DETR auprès de l'état pour 2023 n'a pas été acceptée. Le dossier devra être représenté en 2024. Il faudra vérifier auprès de l'architecte si les prix estimés sont toujours d'actualité ou s'il faut les réactualiser.

Nous avons fait une demande de subvention « facil » auprès du CD en début d'année au moment de la mise en place du dispositif. La demande a été acceptée pour un montant de 6 000€.

Notre demande de FST a également été validée comme demandé.

Aménagement de la maternelle et du centre de loisirs :

Ce dossier est en cours de construction. Il concerne la climatisation de la maternelle, la pose de film occultant sur les vitres de la maternelle, la réfection de la cour de l'école, la mise aux normes de l'éclairage du gymnase, des mises en conformités réglementaires, l'installation d'un portier pour la porte du gymnase, le renouvellement du jeu près du parking et quelques autres menus travaux.

Ce dossier doit être suffisamment avancé pour pouvoir estimer les coûts et faire les demandes de subventions avant le 30 novembre.

Accessibilité de la Mairie.

Un 1^{er} contact a eu lieu avec un architecte pour proposer un aménagement conforme à ce que la commission accessibilité départementale avait validé en 2017. L'objectif est également de rendre ce bureau et cet accueil du public plus fonctionnel.

Un 1^{er} projet sera présenté fin septembre.

Récupération des tombes du cimetière.

Il est prévu de récupérer environ 11 tombes dans la partie la plus ancienne du cimetière. L'échéance de la procédure arrive à terme au second semestre 2024.

Il faudra vérifier auprès d'un spécialiste en pompes funèbres si un des caveaux d'attente peut servir d'ossuaire et faire estimer le prix des travaux à réaliser.

Comme pour les autres dossiers, l'estimation de prix devra être connue avant le 30 novembre pour pouvoir demander des subventions en 2024.

Réfection du pont de Berty:

Les services de l'Agglomération d'Agen ont travaillé sur le type de réparation et l'estimation du coût.

Le montant de la réparation est estimé à 80 000 € HT à répartir pour $\frac{3}{4}$ à Caudecoste et $\frac{1}{4}$ à Saint Nicolas.

Il a été décidé qu'en accord avec Caudecoste, il faudrait consulter directement des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux pour valider la solution et le prix.

Réparation du toit de l'église :

Suite à la réparation d'une fuite par un charpentier, il apparaît que les tuiles doivent être remplacées.

Il faudra faire faire des devis de réparation pour prévoir les travaux sans que cela apparaisse comme une urgence car il n'y a pas de nouvelle fuite à ce jour.

Priorisation des dossiers :

Après en avoir débattu, il a été décidé de passer en priorité les toilettes de la salle des fêtes, l'école et le centre de loisirs, l'accessibilité de la Mairie et le cimetière.

Le pont de Berty et le toit de l'église peuvent être décalés et réalisés dans un second temps.

6- Evolution de la collecte des déchets le 1^{er} janvier 2024

La collecte des déchets va continuer d'évoluer.

Le 1^{er} janvier 2024, le ramassage des bacs noirs (déchets ultimes) ne sera réalisée qu'une fois tous les 15 jours comme pour les bacs jaunes.

Le traitement des bio-déchets, c'est-à-dire des déchets d'alimentation (viande, poissons, légumes, etc...) et des déchets verts va également évoluer.

- Dans le village, des bacs marron seront distribués aux habitants et seront collectés chaque semaine (30% de déchets verts maximum),
- En dehors du village, pour favoriser le compostage et donc l'élimination de ces déchets, des composteurs seront fournis gratuitement à chaque foyer.

7- Divers

Travaux du carrefour Saint Philipp : Les travaux avancent et devraient se terminer en octobre avec la mise en place des barrières au niveau du carrefour actuel.

M LOUREIRO souhaiterait acheter la partie du terrain « Dosba » qui jouxte sa propriété.

M FIGUEIREDO, après avoir été sollicité, pourrait acheter la partie de ce même terrain qui jouxte sa maison.

Lorsque les travaux seront terminés, il faudra prévoir une division parcellaire et fixer un prix de vente.

Statue Saint Roch : la statue a été rénovée. La confection d'un socle a été demandée à l'entreprise Saffores.

Ecole flexible : nos 3 écoles ont répondu à un appel à projet de l'Education Nationale permettant d'acheter des matériels permettant de varier les postes de travail pour les élèves.

Le projet a été retenu et sera financé à 100%. L'enveloppe budgétaire est de 30 000 €. La municipalité de Saint Nicolas recevra la subvention et paiera les factures pour les 3 écoles.

Achats d'investissement réalisés : nous avons acheté 10 tables (1700€) et 50 chaises (2100€) pour la salle des fêtes, une sono (900€), des guirlandes de Noël (1200€) et quelques autres achats moins importants (poubelle, drapeaux).


Effectifs de l'école : 89 enfants ont fait leur rentrée. Un 90^{ème} arrivera en septembre. L'effectif est en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Eclairage public à Cauzette : 2 lampadaires solaires sont en cours de pose à la place des lampadaires traditionnels conformément à ce qui était prévu.

Chemin de Testes : le bicouche a été posé par les service de l'Agglomération d'Agen.

Lotissement de Bonneau : le permis d'aménager a été délivré pour ce lotissement.

Signatures :

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	Absent
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	Absent